



■ ■ ■ ■ ■ **Plan Local d'Urbanisme de la ville de Gardanne (PLU)**  
**Les quatre grands enjeux du projet d'aménagement  
et de développement durable de Gardanne**





## À projet d'avenir, ville d'avenir

La formule est plus que jamais d'actualité !

Madame, Monsieur

Faisant suite à nos diverses rencontres où nous vous présentions les grands enjeux du projet de ville pour les années à venir, et, après en avoir débattu tous ensemble lors des réunions publiques, je suis heureux aujourd'hui de vous tenir informés de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme.

Élus, techniciens, représentants de l'État, associations, conseillers... tous travaillent depuis des mois maintenant pour faire concorder une fois de plus vos intérêts et vos attentes aux exigences et aux objectifs imposés par le Plan Local d'Urbanisme.

### Quatre grands enjeux

Rappelez-vous : nous vous proposons la vision d'une ville d'avenir, ouverte et solidaire; les chantiers qui naissent sont à la mesure de cet engagement :

■ **Le dynamisme économique** avec la mise en chantier du Centre de Micro-électronique G. Charpak, l'achat du Puits Morandat pour en faire un lieu d'accueil d'entreprises innovantes.

■ **Le cadre de vie de qualité** avec, bien entendu, le réaménagement du Cours mais également avec l'aménagement de nouveaux espaces publics (comme le jardin Casablanca à Biver), le réaménagement du Parc de Valabre, la création de cheminements piétons...

■ **Le maintien et la valorisation de notre environnement**, en préservant les zones agricoles, les points forts du patrimoine naturel, architectural et culturel (parcours Cézanne); mais aussi par des réalisations techniques améliorant la qualité de notre cadre de vie et de notre confort avec la réalisation du déversoir de crue de Fontvenelle, la reprise de l'ensemble des réseaux sous le cours...mais également avec la poursuite de la Charte Locale de l'Environnement ou la prise en compte des risques (inondation, incendie...)

■ **Un développement maîtrisé** qui favorise le renouvellement urbain mais répond également aux besoins en matière de logement avec une diversité de l'habitat, en accession et en location, sans oublier la rénovation du centre ancien.

**Ces réalisations, comme les projets à venir font la preuve de notre volonté de travailler à un développement harmonieux de notre commune.**

### Une élaboration concertée

Bien sûr, l'élaboration d'un PLU qui tracera les grandes lignes du développement de notre ville pour les vingt ans à venir, exige une élaboration sérieuse et réfléchie.

Elle nécessite notamment que soient menées de nombreuses études préalables et que les projets soient validés par les services de l'État.

Or, le retard pris par les services préfectoraux dans la communication des documents relatifs au Plan de Prévention des Risques (PPR) ne nous permet pas de finaliser les documents; d'autant que pour les villes minières comme la nôtre, l'établissement d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM), dont les préconisations s'imposent, laisse subsister des incertitudes sur certains secteurs.

**Quoiqu'il en soit, dans les premiers mois de 2007 nous vous rencontrerons pour élaborer avec vous les premières grandes lignes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, étape préalable indispensable. Celui-ci devrait faire l'objet d'une approbation par le Conseil municipal, avant l'adoption du PLU lui-même, au contenu plus technique, qui nécessitera encore plusieurs mois de travail.**

Ces procédures administratives lourdes et complexes éloignent parfois le citoyen des décisions qui le concernent. Notre volonté est au contraire de faire en sorte que le maximum d'entre vous puissent s'impliquer dans cette démarche pour qu'elle réponde mieux aux attentes des habitants.

C'est pourquoi il me semblait important de vous tenir informés de l'avancement de cette démarche.

Bien à vous,

**Roger Meï**  
Maire de Gardanne





## PLU

*Le plan local d'urbanisme (PLU) remplace le plan d'occupation des sols (POS) et doit présenter un véritable projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune, au travers d'actions en matière de renouvellement urbain, de logement, d'espaces publics, de paysage, d'environnement ou de transports.*

## PADD

*Le projet d'aménagement de développement durable (PADD) est la "clef de voûte" du PLU. Les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement) doivent être cohérentes avec lui. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, qui permet l'élaboration concertée d'un projet communal avant la définition des règles techniques.*